

Envoyé en préfecture le 25/09/2025 Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID: 022-200022739-20250918-DEL_2025_09_35-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 18 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé au siège de Guingamp-Paimpol Agglomération, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina; BOUILLOT Lise; ECHEVEST Yannick; GENETAY Stéphanie; GEORGELIN Dominique; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; INDERBITZIN Laure-Line; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE FOLL Marie-Françoise; LE GOFF Yannick; NAUDIN Christian;

Administrateurs absents excusés :

COCGUEN Marie-Jo; CROISSANT Guy; LE BLOAS Mireille; LE CALVEZ Michel; LE MEAUX Vincent; RASLE-ROCHE Morgan; VILLECROZE Philippe; LEVEDER Adeline; VAUTHIER Ophélie;

Administrateurs absents:

OLLIVRO HERVE; LE SAULNIER Brigitte.

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

En exercice : 24 Présents : 13 Absents : 11 Représenté : 0

Date d'envoi des convocations : 2 septembre 2025

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-09-35

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUIN Envoyé en préfecture le 25/09/2025 ERATION

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 125/09/2025 EPOKIE

ID: 022-200022739-20250918-DEL_2025_09_35-DE

CIAS - AJUSTEMENT MONTANT DU RESULTAT DE **BUDGET 55800**

VU le constat des services de la DGFIP concernant une différence de 0,01 € entre le résultat de clôture section fonctionnement du budget principal 2024 et le résultat de fonctionnement reporté sur le budget 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité de garantir la concordance des comptes et la régularité de la comptabilité;

Lecture entendue, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

APPROUVE l'ajustement du montant du résultat de fonctionnement reporté afin de corriger cette différence de 0,01 €, portant le montant ajusté à 2 544,34 €

Le présent ajustement sera pris en compte dans les documents comptables et financiers de l'exercice concerné.

> Pour extrait conforme, La Vice-Présidente,

